



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.3/1997/L.4/Add.9
13 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-neuvième session
11-14 février 1997
Point 17 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX
DE SA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : G. M. CHARUMBIRA (Botswana)

Chapitre ____

PROBLÈMES CRUCIAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 485e et 486e séances, le 12 février 1997. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Groupe d'experts chargé d'examiner les problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques (E/CN.3/1997/2, annexe);

b) Rapports sur certains problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques (E/CN.3/1997/3 et Add. 1);

c) Document de travail sur les statistiques relatives au secteur non structuré établi par le Ministère indien des statistiques.

Mesures prises par la Commission

2. La Commission :

a) S'est félicitée de l'offre faite par la République tchèque de coopérer avec certains pays et d'accueillir une réunion consacrée aux bonnes pratiques en matière de statistiques officielles. Le groupe jugera peut-être bon de formuler un projet de codes de bonnes pratiques, qu'il présenterait au Groupe de travail

de la Commission sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination en 1998;

b) A pris note des efforts déployés par le Canada et l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) pour étudier la question de la mondialisation;

c) A souscrit au projet de programme de travail proposé par le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré, sous réserve qu'il tienne compte, comme il convient, des normes internationales existantes (statistiques du travail, système de comptabilité nationale (SCN) 1993)¹;

d) A pris note du programme de la réunion du Groupe d'experts consacrée aux statistiques relatives au capital national, qui doit être organisée par l'Office statistique australien;

e) A pris note également du projet de futur programme de travail du Groupe de Londres sur la comptabilité des ressources et a encouragé celui-ci à tenir compte des vues et expériences des pays en développement dans ses débats;

f) A convenu que la question de la mesure de l'évolution des prix était particulièrement importante et a approuvé le projet de programme de travail du Groupe d'Ottawa sur les statistiques des prix à la consommation;

g) A appuyé les efforts déployés par le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services pour étudier la question de la qualité du facteur travail;

h) A pris note de la création du Groupe de Paris sur la question du travail et de la rémunération, qui s'appuiera à la fois sur les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques et sur ceux de l'Institut national français de la statistique et des études économiques (INSEE) concernant le domaine statistique;

i) A également pris note de l'initiative prise par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de définir la portée de la question de l'économie des biens incorporels, en suggérant à ce propos qu'il faudrait, pour résoudre les problèmes nouveaux, s'appuyer d'abord sur les instruments de statistiques économiques existants;

j) A convenu de la nécessité de procéder à une évaluation du Programme de comparaison internationale (PCI) au niveau mondial, compte tenu des réserves formulées par des États membres au sujet de sa mise en oeuvre et de l'utilisation de ses résultats et de trouver des moyens d'améliorer la crédibilité de ses données. La Commission a observé que cette évaluation aurait lieu à un moment approprié puisque les résultats régionaux et mondiaux de la série de comparaisons en cours seraient disponibles à la fin de 1997;

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

k) A créé un comité directeur chargé de superviser la révision et a accepté la proposition de l'Australie, du Canada, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, de la Communauté d'États indépendants, de la Fédération de Russie, de la Banque mondiale et de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de siéger à ce comité;

l) A proposé que le comité directeur examine les termes de référence pour l'évaluation du Programme de comparaison internationale (PCI) au niveau mondial figurant dans l'annexe au document E/CN.3/1997/3/Add.1 afin qu'il soit tenu compte des problèmes très particuliers que pose l'établissement de comparaisons entre les pays très développés et les pays en développement (tels que le caractère représentatif et les caractéristiques des points de comparaison choisis);

m) A pris note des travaux du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'élaboration de normes en matière de statistiques économiques et financières et de statistiques du travail;

n) A encouragé les groupes de travail à tenir compte, dans leurs discussions, d'expériences nationales très diverses et à diffuser les résultats de leurs débats. Les personnes chargées de convoquer les réunions ont été priées d'établir des comptes rendus analytiques et de diffuser les documents des réunions via Internet. À ce propos, la Commission a également pris note de l'offre faite par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de diffuser les matériaux reçus par les groupes de travail auprès des bureaux nationaux de statistique et de faire figurer, sur la page d'accueil Internet de la Division de statistique, les coordonnées des divers panneaux d'affichage des groupes de travail;

o) A prié les groupes de travail et les personnes chargées de convoquer les réunions de soumettre au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination des rapports d'activité décrivant le plus clairement possible le problème à résoudre et les résultats escomptés.
